



# LA GAZETTE DE BUSSIÈRES

Bulletin d'information N°11 Janvier - Février - Mars 2023

## Le mot du Maire



Bussiéroises, Bussiérois,

**Le printemps 2023** est une fois de plus déficitaire en pluviométrie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier c'est environ 200 mm de pluie qui sont tombés pour alimenter le niveau des nappes phréatiques. Attention à notre consommation d'eau potable ! Evitons le gaspillage !

**Les Fêtes de Pâques** se sont achevées, les enfants de notre RPI ont fait la chasse aux œufs. L'an prochain, elle sera organisée au terrain de Bois-Martin accessible à tous les enfants de Bussières âgés au maximum de 10 ans.

**Le budget 2023** de notre commune est bouclé et voté, il a parfaitement intégré les dépenses d'investissement et de fonctionnement. Nous tenons depuis 2020 une gestion saine et maîtrisée.

**Les travaux de rénovation et mise aux normes** de l'école subventionnés à 50% par le département sont programmés. L'aménagement de l'entrée et des allées du cimetière est également planifié cette année. Une nouvelle demande de subvention pour les feux tricolores dit à récompenses pour la RD 407 a été renouvelée. La précédente n'a pas été retenue par l'ARD.

**L'affaissement de la chaussée** sur la tranchée du tout à l'égout rue de la Mairie fait l'objet d'une étude, la société APS a réalisé une inspection avec robot-caméra dans le réseau pluvial. La CACPB et WIAME sont chargés de la remise en état de la route.

**Les élèves de l'école de Bussières** vont découvrir la Baie de Somme, les caps Blanc-Nez, Gris-Nez, l'aquarium NAUSSICA de Boulogne-sur-Mer, la maison des oiseaux et la traversée à pied de la Baie. Ce voyage organisé par Mme BUCHARD directrice de notre école a fait l'objet lors de la réunion du conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle.

**Le Comité des Fêtes** a repris ses manifestations, la commune a réattribué cette année la subvention qui avait été suspendue durant l'inactivité de celui-ci pendant la période COVID. Ayant assisté à la soirée « Année 80 », j'ai constaté un manque de participation des habitants de la Commune. De plus des bénévoles seraient les bienvenus pour intégrer l'association.

**Les inscriptions** à l'école maternelle au sein du RPI BASSEVELLE-BUSSIÈRES pour les enfants nés en 2020, doivent s'effectuer auprès de Mme THOMAS, directrice de l'école de BASSEVELLE. Un justificatif de domicile doit être demandé à votre Mairie et vous devrez présenter le livret de famille, le carnet de santé de votre enfant, un certificat de radiation si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école et tout autre document pouvant être important (jugement de divorce, droit de garde d'enfant....)

**La gendarmerie** nous informe d'une recrudescence de vols de GPS sur les engins agricoles dans les départements limitrophes, des démarchages à domicile de faux vendeurs de literie, faux agents EDF, faux policiers, faux pompiers etc..... Quelques conseils pour éviter de se faire avoir. Ne laissez entrer personne chez vous sans vous êtes assuré de sa vraie identité. En cas de doute on fait le 17, et c'est vous qui faites le 17.

**L'incivilité** persiste dans notre petite commune rurale, les déjections des animaux sur la voie publique et les espaces verts, les poubelles ventouses sur les trottoirs, le brûlage de végétaux, l'utilisation des tondeuses et autres matériels thermiques le dimanche après midi ou jours fériés, la vitesse excessive des véhicules et motos dans nos rues, les dégradations et vol de la poubelle au cimetière, c'est intolérable et inadmissible !! Attention aux sanctions !!

**La mise en place des ALGECOS** pour notre garderie est prévue pour la fin avril ou début mai. Afin de réduire les frais, nous avons loué un rouleau de 2,5 tonnes, une pelle de 8 tonnes conduite bénévolement par Cédric, un professionnel du TP, qui a effectué le terrassement pour le cheminement et la plate-forme, la tranchée pour l'alimentation Edf, eau, et autres réseaux. Je tiens à remercier vivement tous les membres du conseil et autres personnes qui sont venus aider avec leur matériel agricole pour évacuer la terre, transporter et étaler environ 140 tonnes de grave calcaire. Grand merci à nos deux Jean-Luc, Florent, Benoît, Eric, Louis, Florian, Cédric.

**Le signalement de ragondins** à proximité de l'église est dû à la mare qui est un point de pompage pour les pompiers en cas d'incendie. La prolifération de cet animal devra être traitée dans les semaines à venir.

Bien cordialement,

**Dominique MACHURÉ**





# Nous vous parlons en images...



Arrivée du matériel et terrassement du cheminement et plate-forme pour les Algecos



Nos conducteurs d'engins en action très concentrés!

Benoît bataille avec les fourreaux!!!



Pose de la bâche de protection, réception des 150 tonnes de grave calcaire et compactage au rouleau



Cheminement et plate-forme terminée

Allées de l'espace vert à côté du lavoir rénovées en grave calcaire



Trous sur la chaussée, rue de la Mairie, rebouchage et mise en sécurité de la rue



# Informations



Merci de penser au voisinage

## BIEN VIVRE ENSEMBLE

Je réalise des activités bruyantes : je dois respecter les horaires  
**Les jours ouvrés de 8h à 12h et de 14h à 20h,**  
**Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h,**  
**Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

## CÔTÉ JARDINS

J'effectue des travaux d'élagage et de jardinage : le brûlage est **INTERDIT TOUTE L'ANNEE**.  
Le brûlage des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins est **INTERDIT**.  
Cette interdiction concerne tous les déchets (tonte, taille, etc...) et **s'applique en toute période**.

**Les feux de chantier sont également interdits.**

Pensez à utiliser votre poubelle verte prévue pour les déchets verts. Passage de COLVALTRI tous les vendredis.

Vous avez également à votre disposition la déchetterie à Sâacy sur marne aux horaires suivantes :

**Horaires d'accueil (hors jours fériés) du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre :**

- Lundi : 10h-11h45 et 14h-17h45
- Mardi : 14h-17h45
- Mercredi : 10h-11h45 et 14h-17h45
- Jeudi : 9h-11h45
- Vendredi : 9h-11h45
- Samedi : 9h-11h45 et 14h-17h45
- Dimanche : 9h-11h45.



### Vos obligations en matière de voisinage

Si vous possédez un jardin avec des arbres ou des arbustes, vous êtes tenu de les faire élaguer avant qu'ils ne commencent à empiéter sur le jardin de votre voisin. Si des branches dépassent, votre voisin peut **exiger en justice** qu'une taille soit réalisée, et ce, même si l'arbre risque de mourir à la suite de cette opération.

### Abandon sauvage de déchets

Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique. **Tous types de déchets sont concernés** : poubelles, mégots de cigarette, sacs plastiques, déjections (humaines ou canines), matériaux (tôle, ciment, bois ...), liquides insalubres, et plus généralement tout autre objet quelle que soit sa nature.



Service Public.fr

**L'abandon de déchets dans la rue**

C'est **135€** d'amende à régler dans les 45 jours

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

### Petit rappel:

Les poubelles doivent être rentrées le plus tôt possible après le ramassage!

### SECURITE dans les rues



Suite à de nombreuses plaintes de riverains, nous demandons aux propriétaires qui stationnent régulièrement leurs véhicules sur les trottoirs de veiller à rentrer leurs véhicules dans les propriétés ou sur les places de stationnement prévues à cet effet, afin de laisser le libre accès aux piétons.

Dans le cas contraire et en vertu de l'article R417-11 Du code de la route, une verbalisation sera appliquée.

Nous comptons sur votre civisme.

## Mairie



**01.60.22.50.04**

**En cas d'urgence contactez le:**



**07.49.12.06.01**

mairie.bussieres77@wanadoo.fr

**www.bussieres77.fr**

### Le secrétariat est ouvert au public

*Le lundi de 16h à 18h*

*Le jeudi de 17h à 18h*

*Le vendredi de 14h à 17h*

*Le 1er et 3eme samedi de chaque mois de 11h à 12h.*

### ETAT- CIVIL

#### Naissances:

**Le 21 janvier 2023**  
CHALANCON Mila

**Le 3 février 2023**  
POLAK Eliahou

**Le 8 février 2023**  
SHINA Michal

#### Décès:

**Le 2 février 2023**  
PRIVAT Ewan

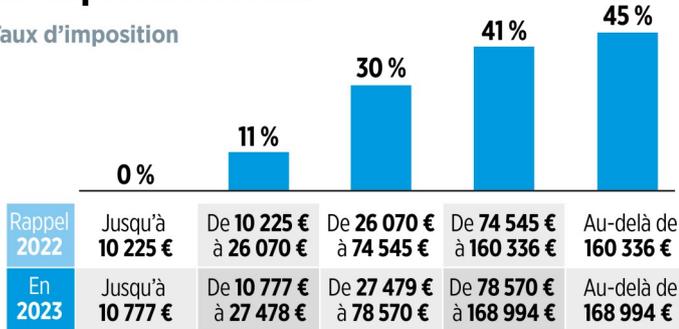




# Impôts sur le revenu

## Le nouveau barème 2023 de l'impôt sur le revenu

Taux d'imposition



SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE.

LP/INFOGRAPHIE. 26/9/2022.

## Le calendrier 2023 de la campagne de déclaration des revenus

Dates d'envoi postal des déclarations préremplies	Du 6 au 25 avril 2023	
Date d'ouverture du service de la déclaration en ligne sur impots.gouv.fr	13 avril 2023	
Dates limites de souscription des déclarations en ligne par zones	Zone 1 (départements N° 01 à 19 et non-résidents)	25 mai 2023 à 23h59
	Zone 2 (départements N° 20 à 54)	1 <sup>er</sup> juin 2023 à 23h59
	Zone 3 (Départements N° 55 à 974/976)	8 juin 2023 à 23h59

Pour les usagers ne pouvant pas déclarer en ligne, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au 22 mai 2023 à 23h59 (y compris pour les résidents français à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.

SOURCE : DGPIF

# Renouvellement de papier d'identité

### CARTE D'IDENTITÉ

#### Comment la renouveler ?

- Pré-demande en ligne (facultatif)**  
Le demandeur devra tout de même se déplacer en mairie afin de déposer les pièces justificatives et faire enregistrer ses empreintes.  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>
- Se rendre dans une mairie**  
Si pré-demande en ligne :  
→ Fournir numéro et code de la pré-demande  
Sinon il vous faudra remplir un formulaire à la mairie
- Réunir des documents différents selon :**
  - Si votre carte d'identité est encore valide
  - Si votre carte d'identité est périmée en dessous de 5 années
  - Si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans
- Récupérer sa nouvelle carte d'identité**  
La nouvelle carte d'identité est à récupérer à l'endroit où vous avez déposé le dossier. Vous disposez d'un délai de 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

Démarches administratives

### CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

#### Nouvelle version

- Format carte bancaire
- Validité : 10 ans

Dispositif holographique afin de protéger la photographie

CEV : signature électronique sécurisée

Puce électronique contenant les données biométriques

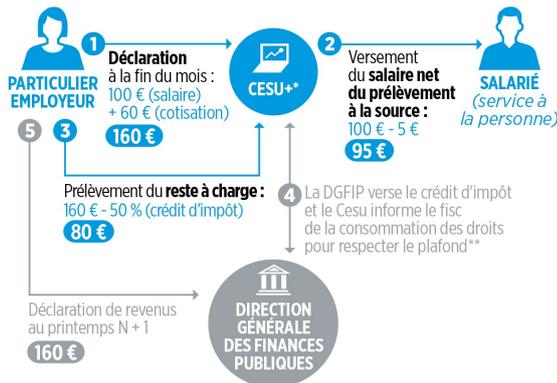
Ancienne version

Démarches Administratives.fr

# Fonctionnement du crédit d'impôt

## Le mécanisme du crédit d'impôt instantané

Exemple d'un particulier déclarant 10 heures à 10 € net/h, soit 100 € de salaire net, 60 € de cotisations et 5 € de prélèvement à la source.

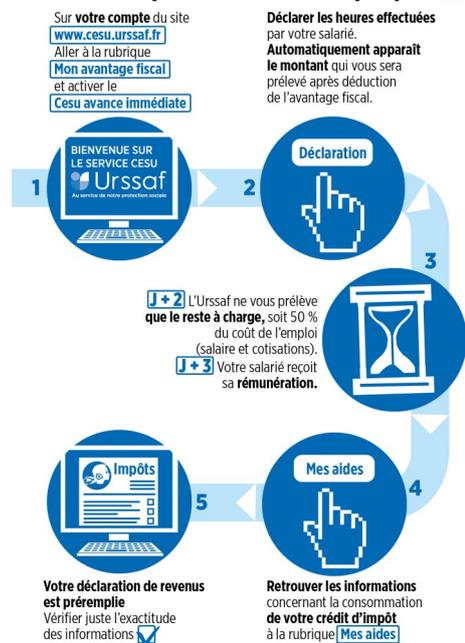


\* Puis Pajemploi+ à partir de janvier 2024.

\*\* À partir de 2023, cette étape s'effectuera entre le Cesu+ et les conseils départementaux.

SOURCE : PROJET DE LOI DE FINANCES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2022. LP/INFOGRAPHIE. 30/12/2021

## Le crédit d'impôt instantané en cinq étapes



LP/INFOGRAPHIE. 27/1/2022